

CP LIEGE

PV N° 8/1516 Bureau du 06/12/15

Présents : Mmes Joliet et Corbisier respectivement présidente et vice-présidente, M. Riga secrétaire MM. Fraiture et Beck membres, M. Rowier, responsable de la Coupe provinciale.

Vu l'urgence, les membres du bureau se sont réunis téléphoniquement.

Match 773111 $\frac{1}{4}$ de finale U16 filles RBC Verviers Pepinster - RBC Haneffe

Attendu le rapport de l'arbitre informant le C.P. d'un cas présumé de coaching irrégulier lors de cette rencontre.

Attendu que l'arbitre certifie que la personne dont le nom figure sur la feuille de match ne correspond pas à celle effectivement présente pendant la rencontre précitée.

Attendu qu'à la demande de l'arbitre, cette personne a donné une identité semblant ne pas correspondre à la sienne.

Attendu que l'arbitre a toutefois identifié cette personne comme étant le nommé B.J. affilié au RBC Awans.

Attendu que cette personne ne possède pas de licence technique.

Décision du C.P. :

Vu la gravité des faits reprochés et vu l'imminence du prochain tour de coupe provinciale, le forfait est appliqué à titre conservatoire ; score 20 - 0 en faveur du RBC Verviers Pepinster.

Les clubs seront avisés de notre décision et invités s'ils le souhaitent à défendre leur position lors de la prochaine réunion du Comité provincial.

(s)

B. Riga

Secrétaire

M-T Joliet

Présidente